

Arrêté n° 3250

Objet : Demande de soutien financier auprès de la DRAC dans le cadre du dispositif "été culturel"

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment l'alinéa 17,

CONSIDÉRANT que « dépeussierer » l'image du patrimoine et de la culture, grâce à des méthodes ludiques et les rendre accessibles au plus grand nombre est l'un des objectifs du label « Pays d'art et d'histoire » porté par Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT que l'opération « Chatel'express » permet aux jeunes (12 – 17 ans) des quartiers de Châtellerault de découvrir et de s'approprier le patrimoine culturel, matériel et immatériel de la ville, en partenariat avec les maisons de quartier le temps d'une journée,

CONSIDÉRANT que le budget 2021 affecté à l'opération « Chatel'express » est de 8 000 €,

CONSIDÉRANT que le dossier de demande de subvention de soutien financier est conforme au cahier des charges de l'opération « été culturel 2021 » défini par la DRAC,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Grand Châtellerault décide de solliciter une aide auprès de la DRAC d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération de médiation « Chatel'express »

ARTICLE 2 – Les dépenses et les recettes du budget de fonctionnement de cette opération sont réparties de la manière suivante :

Été culturel 2021, budget prévisionnel

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2 500	74 - Subventions d'exploitation	4 000
Achats matières et fournitures	1 000	Été culturel 2021 Crédits ministère de la culture	4 000
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	500	Autres demandes de subventions Etat (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités)	
Locations	300		
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation	200	Conseil Régional	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil(s) Départemental(aux)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	4 000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	4 000	Organismes sociaux (CAF, etc., détailler)	
Rémunération des personnels	4 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Emplois aidés	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756 - Cotisations	

758 - Dons manuels - inconnu

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	8 000	TOTAL DES PRODUITS	8 000

.....

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le

Le président de Grand Châtellerault,

Jean-Pierre ABELIN